

Fiche synthétique de l'organisation des DRE 2021

Calendrier :

Selon les régions

Règlement :

Dans la mesure du possible, les Comités régionaux sont incités à mettre en place des Divisions Régionales Excellence pour leurs clubs selon les règlements sportifs en vigueur.

Cette année, il n'y aura pas de montées et descentes entre les différentes divisions de la filière par équipe de club. Les DRE auront donc pour vocation d'attribuer les titres de champions régionaux et d'identifier les équipes visant une éventuelle montée en division supérieure.

La fédération recensera auprès de Comités Régionaux, les équipes participantes à leur DRE.

Ce recensement permettra d'identifier les équipes de DRE au niveau du classement national par équipe de club en Tir à l'Arc Extérieur.

Ce classement des équipes de DRE servira d'ordre de repêchage en cas de désistement d'une équipe de niveau supérieur.

Des adaptations dû à l'application de mesures sanitaires devront mise en place au niveau régional :

- Qualifications à 2 ou 3 archers par cibles en fonction du nombre de cibles disponibles. Qualifications en une seule vague à 2 archers par cible si l'organisateur peut disposer de suffisamment de cibles en couloirs de 5,00m ou en 2 vagues à 3 archers par cible (Cibles impaires : AB/C et cibles paires : A/CD afin qu'il n'y ait que 3 archers maximum par couloir au pas de tir).
- Placement des archers au-dessus de repères séparés de minimum 1,25m sur le pas de tir.
- Placement des archers définis lors du déroulement des volées des matchs par équipe.
- Un seul coach par équipe sera autorisé à accéder au terrain de compétition.
- En cas de cas-COVID ou de cas-Contact au sein d'une équipe, l'équipe concernée sera autorisée à être absente sur une manche, à la condition de fournir les justificatifs adéquats.

Toute autre absence sera considérée comme un abandon en cours de saison et entraînera le retrait de l'équipe du classement National des équipes de DRE.

La finale Nationale des DR ne sera pas organisée en 2021.